

Décision n° 17-193

relative à la composition du conseil des études et de la vie étudiante de l'École normale supérieure de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 5 juin 2014 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 17-064 relative à la composition du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon en date du 16 février 2017,

Vu la décision n° 17-064 relative à la composition du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon en date du 16 février 2017,

Vu les proclamations de résultats des élections au conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon en date du 19 novembre 2014, 9 novembre 2016 et 8 décembre 2017,

Décide

Article 1. Composition

La composition du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon est fixée comme suit :

- **Membres nommés par le Président de l'ENS de Lyon en qualité de personnalités extérieures :**

Christian CHAZAL (Directeur du CROUS de l'académie de Lyon)

Suppléante : Stéphanie THOMAS

Catherine LAFORET (Conseillère régionale – Région Auvergne-Rhône-Alpes)

Suppléant : siège vacant

- **Membres désignés par le conseil d'administration représentant les élus au conseil d'administration :**

- Collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Pierre BORGNAT

- Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Nicolas GARNIER

- Collège des « élèves et étudiants » :

En cours de désignation

En cours de désignation

- **Membre élu en qualité de représentant des étudiants élus au sein des classes préparatoires à l'enseignement supérieur :**

En cours de désignation

- **Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon :**

- Collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Siège vacant

- Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Richard NEMETH

- Collège des « élèves et étudiants » :

Laureline PINAULT

Marine LAMBOLEZ

Simon FERNANDEZ

Meven BERTRAND

Alice AL-ASMAR

Grégoire BEAUDOIRE

- Collège des « personnels BIATSS » :

Camille BORNE

Article 2. Durée

La présente décision entre en vigueur dès la date de signature. Elle abroge, à la même date, la décision n° 17-064 relative à la composition du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon en date du 16 février 2017.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil, soit le 18 novembre 2019, à l'exception du mandat des élèves et des étudiants dont le mandat court jusqu'au 7 décembre 2018.

Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'École normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 8 décembre 2017,

Jean-François PINTON



Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Affichage au siège de l'établissement à la date de signature
- Diffusion sur le site internet dans la rubrique « Décisions »